

**Dispositions Particulières du
contrat d'assurance Immeuble**



Preneur d'assurance

n° 01610516

CABINET SANDEVOIR

11 Grand'Place
59100 ROUBAIX

Durée : 1 an tacite reconduction

Indice de souscription FFB : 930,80

Fractionnement : Annuel

L'ASSURE

2 RUE DE L'AMIDONNERIE
Syndicat de copropriétaires
2 RUE DE L'AMIDONNERIE
59000 LILLE

CARACTERISTIQUES DU RISQUE

Nombre de bâtiments : 1

Année ou période de construction : non renseigné

Type de risque : Immeuble en copropriété

Usage global des locaux : Habitation (avec présence ou non de commerces et/ou

Superficie totale développée : 600m²

Nombre d'étages (bâtiment le plus haut) : 1 Nombre de sous-sols : 1 Hauteur : inf 28 m Altitude : inf 1500 m

Nature de l'activité commerciale exercée : Néant

- Le souscripteur déclare qu'il n'existe pas dans l'enceinte de l'immeuble des activités commerciales aggravantes, notamment la présence de discothèques, d'ambassades, de Lieu de culte ou de local syndical, d'entrepôts, de restaurants ou pizzerias, de commerces de drogueries, de travaux de bois, de commerces de peintures.

- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas situé dans une zone industrielle, en ZAC, à moins de 5 Km d'un risque majeur (centrale nucléaire...)

- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas classé monument historique ou à l'inventaire supplémentaire

- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas situé dans le périmètre d'un classement monument historique

- Le souscripteur déclare que le bâtiment est constitué dans sa construction pour au moins : 90% en dur

- Le souscripteur déclare que les matériaux employés pour la construction des murs sont non renseigné et que ceux de la toiture sont non renseigné

- Le souscripteur déclare que le risque est géré par un Syndic professionnel

- Le souscripteur déclare l'absence de gardien

- Le souscripteur déclare que le mode de chauffage est non renseigné et que les revêtements du sol sont non renseigné

- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas muni d'ascenseur(s)

- Le souscripteur déclare l'absence de panneau(x) photovoltaïque(s) et l'absence de panneau(x) solaire(s)

- Le souscripteur déclare l'absence de piscine intérieure et extérieure ainsi que l'absence de cours de tennis

- Le souscripteur déclare l'absence de véranda(s), l'absence d'aire(s) de jeux, l'absence de murs végétaux et l'absence de jardin(s) suspendu(s)

- Le souscripteur déclare que le risque n'est pas muni d'alarme incendie, n'est pas muni de contrat d'entretien en cours, n'est pas muni de télésurveillance, est muni d'extincteur(s), n'est pas muni de détecteur(s) de fumées

VA

LES GARANTIES SOUSCRITES

Les garanties souscrites sont celles correspondantes à l'option D décrites dans les Conditions Générales référencées MKT - IMMO2 - 09 2002 NCS - Réimpression 04/2013. Les garanties sont complétées par l'intercalaire L158D du cabinet VERSPIEREN SA

Garanties		Franchise *
Incendie, Explosion	Acquise	0 fois l'indice
Tempêtes, Grêle, Poids de la neige	Acquise	0 fois l'indice
Dégâts des eaux	Acquise	0 fois l'indice
Responsabilité civile propriétaire d'immeuble	Acquise	0 fois l'indice
Défense - recours (DPRSA)	Acquise	0 fois l'indice
Bris de glaces	Acquise	0 fois l'indice
Vol	Acquise	0 fois l'indice
Dommages électriques aux appareils	Acquise	0 fois l'indice
Catastrophes naturelles	Acquise	Légale et réglementaire
Attentats	Acquise	Néant
Gareat	Acquise	Néant
Risques Technologiques	Acquise	Néant

LCI Limite contractuelle d'indemnité non indexable 3500000 €

Franchise générale : 0 fois l'indice FFB

* Limites, plafonds et franchise des différentes garanties sont détaillés dans les tableaux des garanties récapitulatifs adaptés aux conditions de souscription et éventuellement les textes des intercalaires du courtier dont la référence est indiquée (cf. Conditions Générales de références). Pour les garanties déjà assorties d'une franchise prévue aux Conditions Générales et clauses spécifiées au contrat, celle-ci ne s'ajoute pas mais se substitue dans la mesure où elle est supérieure

OBSERVATIONS

Néant.

LES CLAUSES APPLICABLES AU PRESENT CONTRAT

08 - Absence de risques aggravants

30 - Limitation Contractuelle d'Indemnité (LCI)

99 - Clause intercalaire joint

IM0158 - intercalaire

Fait à Nîmes en 3 exemplaires le 10/03/2015
Pour le Président du Directoire

Après lecture des Dispositions Particulières des pages 1 à 4
précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

CABINET SANDEVOIR
11, Grand Place - 59100 ROUBAIX
Tél. : 09 52 66 90 63

Fax : 09 57 60 90 63

SIRET : 585 602 221 0001527

FR : 11309302221

Siège : 4, rue Scatisse - 30934 Nîmes Cedex 9 - www.sada.fr

Société Anonyme de Défense et d'Assurance Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 24 721 000 € - R.C.S. Nîmes 221 0001527

COTISATION (TTC)

Cotisation Annuelle de base HT : 1 413,23 €

Cotisation Annuelle de base TTC : 1 621,56 €

Soit un taux au m² TTC : 2,7 €

Cotisation comptant TTC : 0,00 Euro

HT : Hors Taxes, hors frais de répertoire

TTC : y compris les taxes et frais de répertoire au jour du quittance, Taxe sur les Conventions d'Assurance TCA, taxes attentats 3,30€ à ajouter au montant de la première prime

LE PRENEUR D'ASSURANCE

- Reconnaît avoir reçu un exemplaire des Conditions Générales du 03/09/2002 (Réf MKT - IMMO2 - 09 2002 NCS - Réimpression : 04/2013)
- Reconnaît avoir reçu au préalable un exemplaire du présent contrat et de ses pièces annexes, qui lui a été remis le 10/03/2015
- **Reconnaît avoir été informé que les Dispositions Particulières et la cotisation du contrat ont été établies sous la foi des déclarations et que toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter tout ou partie des conséquences d'un sinistre conformément aux articles L.113-8 (nullité) et L.113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.**
- Reconnaît avoir été informé que les garanties du contrat sont sans effet lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur du fait de sanction, restriction ou prohibition prévues par les lois et règlements.
- Reconnaît avoir été informé que les informations communiquées par le preneur d'assurance ne feront en aucun cas l'objet d'une quelconque utilisation par l'assureur, autre que celle nécessaire à la gestion, l'exécution du contrat, au suivi qualité et à la définition de la politique technico commerciale interne. Pour ces besoins, les destinataires des informations sont les différents services de l'assureur : informatiques, production, sinistres, commerciaux, contrôle, leurs sous-traitants, prestataires, intervenants, les assureurs, les réassureurs partenaires et organismes professionnels et de contrôle de l'assureur. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le preneur d'assurance bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations le concernant, qui peut être exercé auprès du Service Relations Clientèle - Informations CNIL - 4 rue Scatisse 30934 Nîmes cedex 9 - Courriel : infocnil@sada.fr
- Reconnaît avoir été informé que pour répondre à ses obligations légales, l'assureur met en œuvre un traitement de surveillance ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Fait à Nîmes en 3 exemplaires le 10/03/2015
Pour le Président du Directoire :

[Signature]

Après lecture des Dispositions Particulières des pages 11 et 12, Grand Palais 30934 ROUBAIX

[Signature]
du et approuvé

CABINET SANDEVOIR
Tél : 09 57 66 90 63
Fax : 09 57 66 90 63
SIRET : 300 802 221 00015
FR 11309802221

A nous retourner à Nîmes

[Signature]
Merci

CLAUSES ANNEXES

IM0099

D'un commun accord entre les parties, il est précisé et convenu que le présent avenant a pour objet le changement de syndic qui est
CABINET SANDEVOIR
qui représente la Copropriété

Il n'est pas autrement dérogé aux autres clauses et conditions du présent contrat.

Fait à Nîmes en 3 exemplaires le 10/03/2015
Pour le Président du Directoire



Après lecture des Dispositions Particulières des pages 1 à 4
précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

CABINET SANDEVOIR
11, Grand Place - 59100 ROUBAIX
Tél. : 09 57 66 90 63
Fax : 09 57 66 90 63
SIRET : 300 002 221 00015
FR : 1135902221